

Le 31 mai 2019

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Suivi administratif révisé – Décision D-2012-151 relative au projet de réfection d'un compensateur synchrone et des systèmes connexes du poste de la Manicouagan
Votre dossier : R-3810-2012
Notre dossier : R043220 YF

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2012-151 rendue le 12 novembre 2012, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait le 31 juillet 2015, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), une lettre de suivi administratif relative à la situation particulière du projet visant la réfection d'un compensateur synchrone et des systèmes connexes du poste de la Manicouagan (le « Projet »). Cette situation entraînait une réévaluation de son coût et de l'échéancier.

Par la présente, le Transporteur donne suite à la décision D-2017-021¹, selon laquelle ce dernier doit informer la Régie lorsqu'il constate, dans le cadre de la préparation de son rapport annuel, que le nouveau coût prévu d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un suivi administratif est supérieur au coût indiqué dans celui-ci.

Ainsi, il rappelle les explications des écarts à l'origine de la nouvelle prévision de coûts pour le Projet, présentées à la pièce HQT-5, Document 1² du *Rapport annuel 2018 du Transporteur*.

Explication des écarts

Les principaux éléments déclencheurs de la hausse du coût du Projet sont les suivants :

- Report des travaux de réfection du compensateur synchrone CS23 causé par le bris du compensateur synchrone CS24 dont la réfection a été priorisée – impact

¹ Paragraphe 366.

² Pages 13 et 14.

à la hausse sur les coûts client (travaux et mise en route) ; et hausse des frais financiers **(21,2 M\$)** ;

- Coûts d'approvisionnement plus élevés – ajout de deux disjoncteurs **(1,8 M\$)** ;
- Coûts de construction estimés plus élevés que prévu suite au bris de contrat occasionné par le report de l'échéancier **(7,6 M\$)** ;
- Coûts de gérance interne plus élevés que prévu – retard dans les activités de chantier et prolongation de l'échéancier du Projet **(5,1 M\$)** ;
- Réévaluation de la provision selon l'avancement des travaux **(-1,7 M\$)**.

Le tableau 1 présente, par élément, le coût du Projet selon l'autorisation initiale, le coût révisé indiqué dans le suivi administratif du 31 juillet 2015 (1), le coût révisé constaté dans la préparation du rapport annuel 2017 (2), le coût révisé constaté dans la préparation du plus récent rapport annuel (3), ainsi que les écarts.

Tableau 1
Détails des coûts – Poste de la Manicouagan
(en milliers de dollars)

Élément	Autorisation initiale D-2012-151	Coût révisé (1)	Coût révisé (2)	Coût révisé (3)	Écart
Études d'avant-projet	440	495	495	495	55
Ingénierie	5 900	6 624	6 994	7 803	1 903
Travaux du Transporteur (« client »)	7 367	10 700	15 718	17 066	9 699
Approvisionnement	15 047	16 310	16 238	16 842	1 795
Construction	16 205	22 470	22 493	23 805	7 600
Gestion	5 506	8 318	8 235	10 446	4 940
Clé en main	8 931	8 664	11 239	11 736	2 805
Frais financiers	3 463	11 679	11 581	14 919	11 456
Provision	5 588	600	1 251	3 900	-1 688
Autres coûts	1 131	1 658	1 769	2 010	879
	69 578	87 518	96 013	109 022	39 444

En outre, comme indiqué à cette pièce de son Rapport annuel 2018, le Transporteur a procédé à une inspection du CS23 en début avril 2019, qui l'amène à revoir le Projet. À cet égard, le Transporteur informera la Régie du résultat de sa réflexion avant la fin de l'année 2019.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette